EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX SEPT
Le 19 octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Briennon
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 octobre 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M. ANTOINAT Guy, M. POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M. AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, Mme FONTIMPE Bernadette, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 30 Nombre de votants : 34

Excusés : Mme VAGINAY Hélène (remplacé par M. ANTOINAT Guy), Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M. Gérard MARC, M. LAMARQUE Michel, M. CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine), M. THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M. THEVENET Jean-Victor.

Pouvoirs : pouvoir de Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, pouvoir de Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, pouvoir de M. LAMARQUE Michel à M. JARSAILLON Philippe, pouvoir de M. THEVENT Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine

Election d'un secrétaire de séance : Mme CARRENO Mercedes (Saint Denis de Cabanne)

N°2017/147

OBJET : PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) REAFFECTATION DES OBJECTIFS

M le Présent rappelle que la convention PIG habitat arrive à son terme le 31 octobre 2017. Le Département et l'ANAH ont validé une prolongation jusqu'au 31 décembre 2017, le temps de proposer avec les EPCI un nouveau dispositif à suivre. Suite à l'accord préalable obtenu auprès du Département, il est proposé de réaffecter les crédits par objectif, comme ci-dessous (impact sur l'ingénierie – 707 €) :

	Objectifs	Dossiers notifiés	Solde	Réaffectation
Propriétaire Occupant Travaux Economie Energie	**81**	**78**	3	**+10**
Propriétaire Occupant Travaux Handicap	**48**	**33**	15	**- 5**
Propriétaire Occupant Lutte habitat Indigne	**6**	**2**	4	**-2**
Propriétaire Bailleur Habitat Légèrement Dégradé	**0**	**0**	0	**0**
Propriétaire Bailleur Habitat Très Dégradé	**3**	**0**	3	**- 3**
TOTAL	**138**	**103**	25	**0**

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve la réaffectation des objectifs telle que présentée
- Rappelle que la dépense est prévue au budget principal.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du..27/10/17
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20171019-N2017-147-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2017
Publication : 27/10/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX SEPT
Le 19 octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Briennon
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 octobre 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M. ANTOINAT Guy, M. POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M. AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, Mme FONTIMPE Bernadette, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 31 Nombre de votants : 35

Excusés : Mme VAGINAY Hélène (remplacé par M. ANTOINAT Guy), Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M. Gérard MARC, M. LAMARQUE Michel, M. CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine), M. THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M. THEVENET Jean-Victor.

Pouvoirs : pouvoir de Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, pouvoir de Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, pouvoir de M. LAMARQUE Michel à M. JARSAILLON Philippe, pouvoir de M. THEVENT Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine

Election d'un secrétaire de séance : Mme CARRENO Mercedes (Saint Denis de Cabanne)

N°2017/148

OBJET : Dissolution du PETR Roannais Pays de Rhône-Alpes- validation du protocole de liquidation et son annexe fixant la répartition du personnel du PETR dans ce cadre

Le PETR Roannais Pays de Rhône-Alpes, créé par arrêté préfectoral du 29 décembre 2014, constitue l'un des cadres de contractualisation infrarégionale et infradépartementale des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires. A ce titre, le PETR a conclu les contrats, avenants et les conventions en lieu et place de ses membres. Le PETR est porteur du programme LEADER 2015-2021 et du contrat de ruralité 2017-2020.

Depuis le 1er janvier 2017, le PETR a pour membres :

- la Communauté d'Agglomération Roannais Agglomération,
- la Communauté de Communes de Forez Est
- la Communauté de Communes du Pays d'Urfé
- la Communauté de Communes Charlieu Belmont Communauté,
- la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône,
- la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable

Au sein du PETR, ces communautés représentent les communes de leur territoire incluses dans le périmètre de Roannais Pays de Rhône-Alpes

En application de l'article L5721-7 du CGCT, le principe de dissolution du PETR « Roannais Pays de Rhône-Alpes » a été approuvé par délibération du conseil syndical le 17 février 2017 et par la majorité des différents EPCI membres en date du :

- 20 juillet 2017 pour la Communauté d'Agglomération Roannais Agglomération (favorable à la dissolution)
- 12 juillet 2017 pour la Communauté de Communes de Forez Est (favorable à la dissolution)
- 03 aout 2017 pour la Communauté de Communes du Pays d'Urfé (favorable à la dissolution)

- 07 septembre 2017 pour la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable (défavorable à la dissolution)
- 21 septembre 2017 pour la Communauté de Communes Charlieu Belmont Communauté (favorable à la dissolution)
- 28 septembre 2017 pour la Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône (défavorable à la dissolution)

Il est proposé que la dissolution du PETR « Roannais Pays de Rhône-Alpes » s'opère en deux temps :
- Arrêt de l'activité du PETR au 31 décembre 2017.
- Liquidation et signature de l'arrêté de dissolution du PETR suite au vote des comptes administratifs et de gestion au printemps 2018

Il convient donc de prévoir les conditions de l'arrêt du fonctionnement du PETR « Roannais Pays de Rhône-Alpes » au 31 décembre 2017 et la répartition du personnel dans le cadre de sa dissolution. La dissolution d'un syndicat mixte fermé intervient conformément aux dispositions de l'article L. 5212-33 du CGCT, dispositions qui s'appliquent aux syndicats mixtes fermés par renvoi effectué à l'article L. 5711-1.

Dans ce cadre, un protocole de liquidation est donc proposé au vote des conseillers communautaires. Il reprend les points suivants :

1. <u>Répartition des personnels</u>

La reprise du personnel dans les conditions d'emploi, de statut, et de carrière qui sont les leurs, à compter du 1er janvier 2018 est réalisée comme suit :
Intégration au sein des effectifs de Roannais Agglomération de :
- un agent attaché territorial échelon 3
- un agent attaché territorial échelon 4

Intégration au sein des effectifs de Charlieu Belmont Communauté de :
- un agent attaché territorial échelon 9

Cette répartition sera soumise pour avis aux commissions administratives paritaires et comité techniques intercommunaux compétents.

Une annexe est jointe actant les conclusions de la concertation préalable menée entre les structures pour répartir les agents. Elle a pour objectif de poser les bases de la gouvernance nécessaire pour :
- poursuivre à l'échelle Roannaise les actions multi-sites, les actions en lien avec l'extérieur du territoire,
- faciliter la captation de fonds,
- poursuivre les procédures engagées (LEADER, contrat de ruralité).

2. <u>Sort des procédures/programmes/démarches transversales portées par le PETR</u>

2.1 Programme LEADER

Roannais Agglomération prend en charge, à partir du 1er janvier 2018, l'animation et le portage du programme LEADER pour le compte du GAL Roannais.
Une convention spécifique (conclue pour une durée de 3 ans renouvelable) entre Roannais Agglomération et les autres EPCI formalisera la gestion et le financement du programme « LEADER Roannais »

Contrat de Ruralité et démarches transversales

Charlieu Belmont Communauté prend en charge, à partir du 1er janvier 2018, l'animation et le portage du Contrat de Ruralité Roannais ainsi que l'animation nécessaire à l'organisation de la gouvernance sur les démarches transversales.
Une convention spécifique (conclue pour une durée de 3 ans renouvelable) entre Charlieu Belmont Communauté et les autres EPCI formalisera les missions à conduire, la gouvernance et le financement nécessaire à ces actions.

Solde des recettes à encaisser et dépenses à payer

Roannais Agglomération est mandatée pour percevoir les subventions provenant de la région Auvergne Rhône-Alpes, de l'Etat et de l'Europe qui resteront à traiter après le 31 décembre 2017 et payer les dépenses

liées. A ce titre Roannais Agglomération reprend la convention liant initialement le PETR la communauté de communes du Pays d'Urfé.
Un décompte des dépenses et des recettes pour paiement ou pour perception de recettes sera envoyé à chacune des communautés de communes membres tous les six mois. Ce décompte pourra intégrer les frais de gestion supportés par Roannais Agglomération au prorata du nombre d'heures effectuées pour cette mission.
Un bilan annuel sera établi en fin d'année et une convention financière pourra être proposée si nécessaire.

3. Actif immobilisé

Sur ce sujet, il est d'ores et déjà convenu les principes suivants :

- Tous les biens nécessaires au bon fonctionnement du programme LEADER (matériel de bureau et informatique) seront affectés à Roannais Agglomération
- Tous les biens nécessaires au bon fonctionnement du contrat de ruralité et des actions transversales (matériel de bureau et informatique) seront affectés à Charlieu Belmont Communauté

Il n'y a pas de subvention d'investissement

4. Ligne de trésorerie

Roannais Agglomération versera une participation exceptionnelle au PETR en fin d'année afin de permettre le remboursement et le solde de la ligne de trésorerie.

5. Archives

À compter du 1er janvier 2018 :

- Les archives du PETR seront transférées à Roannais Agglomération.
- La photothèque et le fond des vidéos réalisées dans le cadre de l'appel à Projet Accueil de nouvelles populations pour le compte de l'association Roanne Territoire sont transférés à Roannais Agglomération. Roannais Agglomération s'engage à mettre à disposition gracieusement ces contenus auprès des 5 autres communautés de communes membres du PETR au 31 décembre 2017.

6. Réserves / Passif / Transfert des résultats de clôture

Monsieur le comptable public sera sollicité pour :

- Constater l'état de la dette à long terme
- Donner son accord concernant la reprise du résultat 2017

Une fois le compte administratif voté le résultat net de clôture sera transféré à Roannais Agglomération dans le cadre d'un avenant au protocole de liquidation.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve l'arrêt des missions du PETR « Roannais Pays de Rhône-Alpes » au 31 décembre 2017 ;
- Approuve le projet de protocole de liquidation du PETR « Roannais Pays de Rhône-Alpes » (document joint à la délibération)
- Approuve l'annexe au projet de protocole fixant la répartition du personnel du PETR « Roannais Pays de Rhône-Alpes » (document joint à la délibération)
- Inviter Monsieur le Préfet de la Loire à prendre l'arrêté de fin d'exercice des compétences du PETR « Roannais Pays de Rhône-Alpes »au 31 décembre 2017 et l'arrêté de dissolution du PETR « Roannais Pays de Rhône-Alpes » suite aux votes des comptes administratifs et de gestion 2017;
- Précise que les conditions de liquidation et de répartition de l'actif et du passif du PETR « Roannais Pays de Rhône-Alpes » seront déterminées par délibérations concordantes ultérieures des EPCI membres du PETR, conformément aux articles L5211-25-1, L5211-26 et L5212-33 du CGCT.
- Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.
- Autorise le Président à procéder aux formalités préalables pour l'intégration de Mme VALETTE dans les effectifs de Charlieu Belmont Communauté au 1er janvier 2018 (saisine comité technique, ouverture de poste au tableau des effectifs, mise en place des conditions matérielles)

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du. 27/10/17
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20171019-N2017-148-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/10/2017
Publication : 27/10/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX SEPT
Le 19 octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Briennon
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 octobre 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M. ANTOINAT Guy, M. POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M. AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, Mme FONTIMPE Bernadette, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 31 Nombre de votants : 35

Excusés : Mme VAGINAY Hélène (remplacé par M. ANTOINAT Guy), Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M. Gérard MARC, M. LAMARQUE Michel, M. CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine), M. THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M. THEVENET Jean-Victor.

Pouvoirs : pouvoir de Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, pouvoir de Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, pouvoir de M. LAMARQUE Michel à M. JARSAILLON Philippe, pouvoir de M. THEVENT Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine

Election d'un secrétaire de séance : Mme CARRENO Mercedes (Saint Denis de Cabanne)

N°2017/149

OBJET : Dissolution du PETR Roannais Pays de Rhône-Alpes, convention pour le portage mutualisé (dont contrat de ruralité) par Charlieu Belmont Communauté

Le Président explique que suite à la décision de dissolution du PETR, la procédure Leader serait reprise par Roannais Agglomération pour le compte des autres EPCI (Charlieu Belmont Communauté, COPLER Communauté de Forez Est, Communauté des Vals d'Aix et Isable, Communauté du Pays d'Urfé) et les actions mutualisées telles que le contrat de ruralité, les réponses collectives aux appels à projets et de stratégie de captation de fonds pour le roannais seraient portées par Charlieu Belmont Communauté (directement en lien avec la reprise d'un agent du PETR).

De façon non exhaustive, les missions affectés au poste mutualisé ont plus particulièrement pour objet :

- d'assurer la coordination entre les différentes structures intercommunales dans le but de mettre en œuvre les orientations stratégiques du roannais décidées en comité de pilotage, animer le dispositif de gouvernance ;
- d'animer le contrat de ruralité, d'en organiser le suivi administratif et les instances ;
- d'accompagner les porteurs de projets retenus dans le cadre du programme opérationnel du Contrat de ruralité ;
- de participer au besoin à l'animation et la mise en œuvre du programme LEADER
- d'accompagner les porteurs de projets en lien avec la ressource « Fleuve et canal » identifiée dans le cadre du LEADER Roannais ;
- d'accompagner le territoire roannais dans son positionnement sur des appels à projet, à manifestation d'intérêt ou autres candidatures susceptibles de mobiliser des outils financiers ou techniques.
- d'accompagner le chef de file qui répond à ces opportunités dans la rédaction du projet (élaboration de diagnostic, cohérence territoriale…)

- de poursuivre à l'échelle Roannaise les actions multi-sites et les actions en lien avec l'extérieur du territoire définies préalablement au sein du comité de pilotage
- de valoriser les études, diagnostics et bilans disponibles au service du roannais, assurer la conduite de nouvelles études d'échelle supra-communautaire
- de gérer les dossiers administratifs et financiers qui pourraient entre en lien avec ses missions (recherche de financement par exemple)

La prise en charge des coûts résiduels (dépenses de personnel, de déplacement, dépenses indirectes telle que la téléphonie, la formation, les cotisations à des réseaux …, ainsi que des dépenses de conseils, d'expertise validées par l'instance politique) est répartie entre les 6 EPCI partenaires et reste au prorata de la population comme ci-après (avec réajustement chaque année des populations légales en vigueur) :

Intercommunalités	Nombre d'habitants (*)	%
Roannais Agglomération	100 670	63%
Forez Est	10 794	7%
Pays d'Urfé	5 138	3%
Charlieu Belmont Communauté	23 468	15%
Pays entre Loire et Rhône	13 765	8%
Vals d'Aix et Isable	6 024	4%
TOTAL	159 859	100%

Populations légales des communes en vigueur au 1er janvier 2017 (population municipale)
Date de référence statistique : 1er janvier 2014
Source : Insee, Recensement de la population 2014
(*) Seules les communes incluses dans le périmètre du PETR sont comptabilisées

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le projet de convention pour le portage mutualisé par Charlieu Belmont Communauté (document joint)
- Fixe sa prise d'effet au 1er janvier 2017 pour une durée de 3 ans renouvelable.
- Autorise le Président à signer la convention et à la transmettre pour validation aux autres EPCI concernés

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du..3/11/17
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20171019-N2017-149-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/11/2017
Publication : 03/11/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX SEPT
Le 19 octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Briennon
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 octobre 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M. ANTOINAT Guy, M. POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M. AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, Mme FONTIMPE Bernadette, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 31 Nombre de votants : 35

Excusés : Mme VAGINAY Hélène (remplacé par M. ANTOINAT Guy), Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M. Gérard MARC, M. LAMARQUE Michel, M. CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine), M. THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M. THEVENET Jean-Victor.

Pouvoirs : pouvoir de Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, pouvoir de Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, pouvoir de M. LAMARQUE Michel à M. JARSAILLON Philippe, pouvoir de M. THEVENT Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine

Election d'un secrétaire de séance : Mme CARRENO Mercedes (Saint Denis de Cabanne)

N°2017/150

OBJET : Mise à jour des tarifs du Pont Bascule

Le Vice-Président en charge des finances explique que le Pont bascule situé à Pouilly sous Charlieu a été remis en service cette année avec un dispositif de paiement par carte bancaire. En effet suite à des nombreuses pannes de l'ancien dispositif avec monnayeur, une modernisation a été opérée.
Une étude des tarifs pratiqués ailleurs a été faite et amène à proposer une reconduite des tarifs avec une réduction de 10 % pour les utilisateurs titulaires de la carte d'abonné.

Il est donc proposé de valider les tarifs suivants :
0 à 10 tonnes = 3€
10 à 20 tonnes = 4€
20 à 30 tonnes = 5 €
30 à 40 tonnes = 6 €
40 à 60 tonnes = 7€

Les abonnés, munis d'un badge, bénéficieront d'une réduction de 10% sur les factures qui leur seront adressées périodiquement.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide les nouveaux tarifs exposés ci-dessus.
- Dit que la recette est prévue au budget principal.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 27/10/17
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Charlieu-Belmont Communauté

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20171019-N2017-150-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2017
Publication : 27/10/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX SEPT
Le 19 octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Briennon
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 octobre 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M. ANTOINAT Guy, M. POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M. AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, Mme FONTIMPE Bernadette, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 31 Nombre de votants : 35

Excusés : Mme VAGINAY Hélène (remplacé par M. ANTOINAT Guy), Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M. Gérard MARC, M. LAMARQUE Michel, M. CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine), M. THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M. THEVENET Jean-Victor.

Pouvoirs : pouvoir de Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, pouvoir de Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, pouvoir de M. LAMARQUE Michel à M. JARSAILLON Philippe, pouvoir de M. THEVENT Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine

Election d'un secrétaire de séance : Mme CARRENO Mercedes (Saint Denis de Cabanne)

N°2017/151

OBJET : Modification du règlement de collecte – enlèvement des encombrants

Le Vice-Président en charge des déchets indique qu'une proposition de modification du règlement de collecte a été travaillée. Elle a pour but cadrer les conditions d'utilisation du service d'enlèvement des encombrants. L'article 8 du règlement de collecte serait réécrit comme suit :

ARTICLE 8 – LES DECHETS ENCOMBRANTS

Cette collecte a lieu chaque premier vendredi du mois.
Peuvent prétendre à une collecte d'encombrants en porte à porte (sur inscription et après avoir renseigné la fiche « encombrants » fournie par CBC), les personnes âgées (75 ans) ou à mobilité réduite sans moyen de locomotion.
Cette prestation n'est pas assurée pour les professionnels, commerçants, artisans et/ou administrations.
Les déchets pouvant tenir dans le coffre d'une voiture ne seront pas collectés.
Ces déchets sont à présenter, la veille au soir de la collecte, au plus près de l'entrée de la propriété, les agents ont interdiction formelle de pénétrer dans des lieux privés pour des raisons de responsabilité.
Cette prestation reste gratuite, néanmoins un maximum de 2 collectes annuelles est possible avec un délai de 3 mois minimum entre chaque enlèvement, au-delà cette prestation sera facturée 40.00€ le voyage.
Sont compris dans la dénomination des déchets encombrants
Les encombrants sont les déchets liés à une activité occasionnelle (travaux, renouvellement/remplacement de matériel, entretien de la maison) qui, en raison de leur volume, leur nature ou leur poids, ne peuvent être pris en charge par la collecte régulière des ordures ménagères résiduelles.
Sont considérés comme encombrants :
- le vieux mobilier,
- les DEEE* (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) sans achat en contrepartie,

* Règle du 1 pour 1 : si vous achetez un équipement électrique ou électronique le commerçant est obligé

de reprendre votre ancien appareil.
Ne sont pas compris dans la dénomination de déchets encombrants :

- Les déchets à caractère industriel et ceux pour lesquels il existe un circuit professionnel de reprise (pneus, bâches plastiques agricoles, …).
- Les déchets verts.

En aucun cas, ces déchets ne doivent être mélangés avec les ordures ménagères.
Le type d'encombrants ou autres produits acceptés en déchèterie :
Le bois, le bois traité, les cartons, les végétaux, les toxiques, les piles, les batteries, les néons, les vêtements, les meubles, les bibelots, le papier, les emballages et le verre.
Les équipements électriques et électroniques sont des appareils issus des ménages qui produisent et mesurent les courants électriques ou les champs électromagnétiques ou qui fonctionnent grâce à eux.
Il s'agit notamment de :

- gros appareils ménagers (four, lave-vaisselle, réfrigérateur…) ;
- petits appareils ménagers (sèche-cheveux, friteuse…) ;
- équipements informatiques et de télécommunications (ordinateur, téléphone mobile…)
- matériels grand public (Hifi, magnétoscope…) ;
- matériels d'éclairage ;
- outils électriques et électroniques (perceuse, scie…) ;
- jouets, équipements de loisirs et de sport ;
- dispositifs médicaux (goutte à goutte…) ;
- instruments de surveillance et de contrôle (voltmètre…).

Les ferrailles sont les déchets produits par les ménages constitués de métal tels que les appareils électroménagers usagés, moteurs de véhicules, éléments de carrosserie, tuyauteries, vélos, ...
Les gravats sont les déchets de matériaux de construction ou de rénovation, terre cuite, graviers ou cailloux venant des habitations et de leurs annexes.
Ces déchets sont acceptés aux déchèteries de Pouilly Sous Charlieu et Belmont de la Loire, l'accès aux déchèteries est gratuit pour les ménages et payant pour les professionnels (cf annexe 1 tarifs dépôts).
Le règlement intérieur de chaque site est affiché à l'entrée des déchèteries.
En aucun cas, ces déchets ne doivent être mélangés avec les ordures ménagères.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide la modification du règlement de collecte à partir du 1er janvier 2018.
- Dit que les autres articles demeurent inchangés.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 3/11/17
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M. René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20171019-N2017-151a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/11/2017
Publication : 03/11/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX SEPT
Le 19 octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Briennon
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 octobre 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M. ANTOINAT Guy, M. POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M. AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, Mme FONTIMPE Bernadette, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 31 Nombre de votants : 35

Excusés : Mme VAGINAY Hélène (remplacé par M. ANTOINAT Guy), Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M. Gérard MARC, M. LAMARQUE Michel, M. CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine), M. THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M. THEVENET Jean-Victor.

Pouvoirs : pouvoir de Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, pouvoir de Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, pouvoir de M. LAMARQUE Michel à M. JARSAILLON Philippe, pouvoir de M. THEVENT Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine

Election d'un secrétaire de séance : Mme CARRENO Mercedes (Saint Denis de Cabanne)

N°2017/152

OBJET : Appel à projet innovation lancé par la CCI

Le Vice-président en charge de l'Economie présente l'appel à projet de la CCI et précise qu'il va se dérouler sur une période très courte (novembre et décembre), il ne faut donc pas hésiter à relayer l'information. Objectifs de cet appel à projet lancé par la CCI :

- Participer au développement économique local par le soutien à 15 projets innovants sur l'ensemble du Roannais.
- Valoriser les atouts de l'écosystème roannais pour attirer des porteurs de projets.
- Structurer un accompagnement facilitant des projets innovants.

Pour ce faire, il a été décidé par la CCI de faire évoluer le concours des innovateurs numériques initié par Roannais Agglomération en 2016 en un « Appel à projets innovants » pour constituer une première offre « packagée » c'est-à-dire cohérente et organisée, mobilisant l'ensemble des synergies des ressources des partenaires locaux.

Modalités

L'appel à projet sera ouvert de fin octobre à fin décembre 2017. Il s'adresse aux entreprises du Roannais, aux créateurs d'entreprises, y compris les étudiants, ayant un projet innovant. Les projets seront éligibles :
-pour les créateurs (5 projets visés) : à partir du stade de la construction (études de faisabilité, économiques, marketing, formation et accompagnement des porteurs de projets) ou de la concrétisation (prototypage, aménagement, acquisition, communication).
- pour les entreprises existantes (10 projets visés) : à partir de la construction ou de la concrétisation.
Les projets seront éligibles dès lors qu'ils seront innovants c'est-à-dire que le produit ou le service n'est pas proposé au marché ou que les projets améliorent les processus internes des entreprises.
Sont ainsi éligibles les TPE et PME (selon la définition européenne), entreprises de l'ESS de tout secteur d'activité, dont l'établissement demandeur se situe sur le territoire roannais dont Charlieu Belmont Communauté, saines financièrement et ne faisant pas l'objet d'une procédure collective. Elles s'engagent à maintenir l'activité et les emplois de l'entreprise dans les 3 ans suivants la décision d'attribution de l'aide.
Les futurs créateurs repreneurs d'entreprises sous réserve qu'ils s'engagent à créer ou reprendre

une entreprise ou un établissement sur le territoire.

L'appel à projet se déroulera en trois temps
1) Les candidats déposent en ligne leur projet à l'aide d'un formulaire type à partir d'octobre 2017.

2) Une fois la recevabilité du projet confirmée (inscrite au RCS, engagement du chef d'entreprise sur sa situation régulière au regard de ses obligations fiscales et sociales), un comité de sélection, composé des représentants des partenaires financiers, sélectionnera les projets lauréats en formulant une proposition de parcours et/ou de dotations financières. La sélection se fera selon des critères :
•De maturité : formalisation du projet, besoin de financement et d'accompagnement, capacité à porter le projet...
•D'intérêt de l'innovation : état de l'art, analyse de la concurrence, niveau d'innovation, projets générant de la propriété intellectuelle
•D'appréciation : viabilité économique, accueil de nouveaux porteurs de projets innovants, projets pouvant générer un produit propre à l'entreprise, projets intégrant un laboratoire public ou privé, une plateforme technologique de transfert
•De réponse aux priorités locales : intérêt en matière de retombées économiques locales, produit ou service facilitant le quotidien, projet en lien avec les filières prioritaires du territoire

3)Une fois la proposition de parcours validé par le porteur de projets, l'accompagnement et les dotations financières seront activées à partir de 2018.

La dotation de Charlieu Belmont Communauté, avec une enveloppe globale de 10 000 € (sur les 20 000 € restants de la dotation déjà prévue au budget de cette année dans le cadre du financement des projets innovants accompagnés par un pôle de compétitivité), pourrait subventionner jusqu'à 5 entreprises de notre territoire sur la base de 2 000 € à 3 000 chacune (à définir), sur les 15 entreprises visées par cet appel à projet.
Cette subvention pourrait prendre la forme d'un « prix » aux lauréats de notre EPCI ;

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le principe d'une participation de Charlieu Belmont Communauté à cet appel à projets innovants de la CCI dans la limite d'une enveloppe de 10 000 € destinés aux lauréats installés sur Charlieu Belmont Communauté.
- Dit que la dépense sera inscrite au budget 2018.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 27/10/17
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20171019-N2017-152-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/10/2017
Publication : 27/10/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX SEPT
Le 19 octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Briennon
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 octobre 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M. ANTOINAT Guy, M. POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M. AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, Mme FONTIMPE Bernadette, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 31 Nombre de votants : 35

Excusés : Mme VAGINAY Hélène (remplacé par M. ANTOINAT Guy), Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M. Gérard MARC, M. LAMARQUE Michel, M. CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine), M. THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M. THEVENET Jean-Victor.

Pouvoirs : pouvoir de Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, pouvoir de Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, pouvoir de M. LAMARQUE Michel à M. JARSAILLON Philippe, pouvoir de M. THEVENT Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine

Election d'un secrétaire de séance : Mme CARRENO Mercedes (Saint Denis de Cabanne)

N°2017/153

OBJET : THD – validation APD tranche 2

Le vice-président présente les données de l'avant-projet définitif pour la tranche 2 comme suit :

Point de mutualisation 18 - Belmont Ecoche
=> Nombre de prises APS : 1523
=> Nombre de prises APD : 1352
- 171 prises soit – 85 500 €
Appel à participation : 676 000€

Point de mutualisation 10 – Pouilly sous Charlieu
Sur ce point de mutualisation une petite partie de St Hilaire est raccrochée ce qui explique le nombre de prises supplémentaires.
=> Nombre de prises APS : 1360
=> Nombre de prises APD : 1458
+ 98 prises soit + 49 000€
Appel à participation : 729 000 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide les avant-projets définitifs de la tranche 2.
- Dit que la dépense est inscrite au budget principal en investissement.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du. 27/10/17
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20171019-N2017-153-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/10/2017
Publication : 27/10/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX SEPT
Le 19 octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Briennon
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 octobre 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M. ANTOINAT Guy, M. POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M. AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, Mme FONTIMPE Bernadette, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 31 Nombre de votants : 35

Excusés : Mme VAGINAY Hélène (remplacé par M. ANTOINAT Guy), Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M. Gérard MARC, M. LAMARQUE Michel, M. CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine), M. THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M. THEVENET Jean-Victor.

Pouvoirs : pouvoir de Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, pouvoir de Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, pouvoir de M. LAMARQUE Michel à M. JARSAILLON Philippe, pouvoir de M. THEVENT Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine

Election d'un secrétaire de séance : Mme CARRENO Mercedes (Saint Denis de Cabanne)

N°2017/154

OBJET : CONVENTION MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL DE LA COMMUNE DE BELLEROCHE

M. le Vice-président en charge de la mutualisation rappelle qu'en 2016 une convention de mise à disposition d'un agent communal de Belleroche avait été validée pour une durée d'une année afin de pourvoir au remplacement temporaire de l'agent en charge de l'entretien du bâtiment communautaire de Belmont. Elle a été activée pour moins de 10h00 en une année. Toutefois cette possibilité de dépannage permet une bonne réactivité. Ainsi il est proposé de la reconduire pour une durée de 3 ans sous réserve de l'avis favorable de la CAP et de l'agent.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Décide de valider une convention pour une durée de 3 ans en accord avec l'agent et la commune de Belleroche
- Dit que la dépense sera inscrite au budget enfance jeunesse.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du. 24/10/17
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20171019-N2017-154-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2017
Publication : 27/10/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX SEPT
Le 19 octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Briennon
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 octobre 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M. ANTOINAT Guy, M. POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M. AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, Mme FONTIMPE Bernadette, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 31 Nombre de votants : 35

Excusés : Mme VAGINAY Hélène (remplacé par M. ANTOINAT Guy), Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M. Gérard MARC, M. LAMARQUE Michel, M. CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine), M. THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M. THEVENET Jean-Victor.

Pouvoirs : pouvoir de Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, pouvoir de Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, pouvoir de M. LAMARQUE Michel à M. JARSAILLON Philippe, pouvoir de M. THEVENT Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine

Election d'un secrétaire de séance : Mme CARRENO Mercedes (Saint Denis de Cabanne)

N°2017/155

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION 2015-2017 RELATIVE A L'ETABLISSEMENT DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 24 modifie par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale, notamment son article 28, habilitant le président à agir sur délibération du conseil d'administration.

Vu la délibération initiale n° 2014-11-12/08 du 11 décembre 2014 du conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire, habilitant le président a agir pour signer ladite convention,

Le président rappelle :

- que le centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire est tenu d'accomplir des prestations obligatoires pour le compte de toutes les collectivités et établissements publics qui lui sont affilies. Cet établissement reçoit tous les ans notre contribution pour accomplir ces missions.

De plus, à la demande expresse des collectivités affiliées, des services optionnels peuvent être proposes, c'est le cas en ce qui concerne la création du service dédie au conseil et au contrôle des dossiers retraite transmis par ces collectivités. Pour chacun des services optionnels, l'équilibre financier doit être assure et cela peut s'effectuer de plusieurs manières, à ce jour le conseil d'administration a préfère appliquer des participations financières en fonction des prestations offertes plutôt qu'un taux additionnel.

- que l'article 24 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007, autorise le centre de gestion a assurer toutes taches en matière de retraite et d'invalidité pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics.

Le président expose :

- que le centre de gestion nous a communique à la commune (l'établissement) un projet d'avenant afin de se substituer à nous, pour accomplir les taches afférentes à l'établissement des dossiers CNRACL, et à l'envoi des données dématérialisées relatives au droit à l'information de nos agents. S'agissant d'une mission particulière le centre de gestion propose que cette délégation s'effectue par nature de dossier, au vu d'une tarification fixée au 1er janvier de chaque année prévoyant la possibilité pour notre collectivité, de la dénoncer par courrier recommandé avec avis de réception dans un délai d'un mois à compter de la date d'envoi, si nous ne souhaitions pas accepter les nouvelles conditions financières.
- que cet avenant a pour objectif, dans l'attente du renouvellement de la convention de partenariat du CDG42 avec la CNRACL, de prolonger sur l'année 2018 les effets de la convention avec les collectivités pour la mission facultative retraite en cours jusqu'au 31 décembre 2017.
- que la solution proposée, présente le double avantage de pérenniser ce service optionnel et de ne cotiser qu'en fonction de nos besoins, en connaissant au préalable les conditions financières de l'année à venir.
- que de plus, l'évolution de la règlementation en matière de retraite et plus particulièrement dans la gestion des dossiers, ou de l'étude du départ en retraite demandée par nos agents (avec estimation de pension), est de plus en plus complexe a maitriser.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

Article 1er : d'accepter la proposition suivante :

- de charger le centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire de prendre en charge l'établissement complet des dossiers CNRACL de notre collectivité a compter du 1er jour ouvrable du mois suivant la signature de l'avenant et jusqu'au 31.12.2018, sauf dénonciation par préavis de trois mois applicable selon les types de dossier ci-après détaillé, et selon les tarifs fixes par le centre de gestion pour l'année 2018 par délibération n°2017-10-05/02 du 5 octobre 2017.

☐ la demande de régularisation de services :	53 €
☐ le rétablissement au régime général et a l'IRCANTEC :	64 €
☐ le dossier de pension de vieillesse et de réversion :	64 €
☐ le dossier d'étude préalable suivie d'une liquidation de la pension vieillesse :	90 €
☐ le dossier de retraite invalidité :	90 €
☐ le dossier de validation de services :	90 €
☐ droit a l'information (dai) : envoi des données dématérialisées de gestion des carrières	41 €
☐ droit a l'information (dai) : envoi des données dématérialisées en simulation :	64 €
☐ l'étude sur un départ en retraite et estimation de pension CNRACL	64 €
☐ une permanence délocalisée dans la collectivité - vacation de 2 heures 30	240 €

- Du fait de l'évolution des sollicitations par les collectivités et établissements publics, il est proposé, sur demande écrite :

☐ concernant la correction des agents en anomalie sur vos déclarations individuelles CNRACL	
> pour les collectivités de moins de 50 agents, forfait annuel dès la 1ere correction :	30€
> pour les collectivités de plus de 50 agents :	
- forfait annuel, de la 1ere correction à la 10eme :	30€
- au-delà de 10 corrections, pour chaque nouvelle demande, cout supplémentaire :	10€

(Exemples : 1- collectivités de 80 agents ayant sollicité 7 corrections d'agents en anomalie = 30€
2- collectivités de 80 agents ayant sollicité 12 corrections d'agents en anomalie = 30+20 = 50€)

Article 2 : Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise le président à signer l'avenant à la convention.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du. 27/10/17
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20171019-N2017-155-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2017
Publication : 27/10/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX SEPT
Le 19 octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Briennon
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 octobre 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M. ANTOINAT Guy, M. POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M. AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, Mme FONTIMPE Bernadette, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 31 Nombre de votants : 35

Excusés : Mme VAGINAY Hélène (remplacé par M. ANTOINAT Guy), Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M. Gérard MARC, M. LAMARQUE Michel, M. CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine), M. THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M. THEVENET Jean-Victor.

Pouvoirs : pouvoir de Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, pouvoir de Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, pouvoir de M. LAMARQUE Michel à M. JARSAILLON Philippe, pouvoir de M. THEVENT Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine

Election d'un secrétaire de séance : Mme CARRENO Mercedes (Saint Denis de Cabanne)

N°2017/156

OBJET : INDEMNITE DE CHAUSSURES ET PETIT EQUIPEMENT

Les agents titulaires et non titulaires en contrat de moyenne et longue durée bénéficient de chaussures et petits équipements dans les services chemins/rivières, technique et déchèterie notamment.
Pour les agents remplaçants, en contrat de courte durée, il est difficile d'avoir en stock ou de prévoir parfois pour quelques jours les tailles adéquates.
C'est pourquoi le CHSCT a proposé de verser une « Indemnité de chaussures et de petit équipement » :

- A tout agent qui effectue un remplacement aux services déchets ménagers, environnement, et technique.
- Que l'agent soit à temps complet ou à temps non complet, la même somme sera versée,
- Cette indemnité sera versée après un mois de présence en continu, ou après 3O jours de présence sur une année glissante,
- Une seule prime sera versée par année,
- Cette indemnité ne s'applique pas aux agents en stage
- Cette indemnité sera versée dans la quinzaine qui suit le mois de présence.
- Cette décision est applicable à compter du 1ier novembre 2O17, pour tout remplaçant qui à cette date cumulera un mois de présence et n'est pas équipé par la Communauté de communes.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Décide de fixer le montant de « l'Indemnité de chaussures et de petit équipement » à 3O €.
- Dit que la dépense sera inscrite aux budgets

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 27/10/17
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20171019-N2017-156-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/10/2017
Publication : 27/10/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil DIX SEPT
Le 19 octobre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Briennon
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 octobre 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M. ANTOINAT Guy, M. POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M. AUGAGNEUR Gilles, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, Mme FONTIMPE Bernadette, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 31 Nombre de votants : 35

Excusés : Mme VAGINAY Hélène (remplacé par M. ANTOINAT Guy), Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M. LAPALLUS Marc, M. Gérard MARC, M. LAMARQUE Michel, M. CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine), M. THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M. THEVENET Jean-Victor.

Pouvoirs : pouvoir de Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, pouvoir de Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, pouvoir de M. LAMARQUE Michel à M. JARSAILLON Philippe, pouvoir de M. THEVENT Jean-Victor à Mme CALLSEN Marie-Christine

Election d'un secrétaire de séance : Mme CARRENO Mercedes (Saint Denis de Cabanne)

N°2017/157

OBJET : ESPACES NATURELS – VALIDATION DU CONTRAT VERT ET BLEU

Considérant que, dans le cadre du Schéma régional de cohérence écologique, SRCE, le contrat vert et bleu est le nouvel outil de financement de la Région pour sa politique environnementale ;
Considérant que le programme d'actions du contrat vert et bleu du Roannais découle de l'étude trame verte et bleue, pilotée par Roannais agglomération en 2016 et 2017, en partenariat avec Charlieu Belmont Communauté, et la Communauté de communes du Pays d'Urfé ;
Considérant que Roannais Agglomération coordonne le contrat vert et bleu du Roannais, en partenariat avec Charlieu Belmont Communauté, et la Communauté de communes du Pays d'Urfé,

Considérant que ce contrat concerne la région Auvergne Rhône Alpes, et 18 maîtres d'ouvrage que sont :
- Roannais Agglomération, coordonnateur,
- Charlieu Belmont Communauté
- Communauté de Communes du Pays d'Urfé,
- Le département de la Loire,
- Le syndicat mixte du Sornin Jarnossin, SYMISOA
- Le syndicat de rivières Rhins, Rhodon Trambouzan, SYRRTA,
- Roannaise de l'eau, Syndicat du cycle de l'eau, contrat de rivière Renaison, Teysonne, Oudan, Maltaverne,
- La Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable, contrat de rivières Aix et Isable
- Le Syndicat mixte des Monts de la Madeleine,
- La Fédération départementales des chasseurs de la Loire,
- La Fédération Rhône Alpes de protection de la nature, FRAPNA,
- La ligue de Protection des oiseaux, LPO,
- Le conservatoire des Espaces naturels de Rhône Alpes, CEN RA,
- Le Conservatoire botanique national du Massif Central, CBNMC,
- Loire Grand migrateur, LOGRAMI

- La Fédération de la Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- Madeleine environnement,
- La Ligue de l'enseignement,

Considérant que ce contrat pourra bénéficier de financements, dans le cadre de différents dispositifs :

- Le Contrat vert et bleu de la Région Auvergne Rhône Alpes,
- Le Fond européen de développement régional, FEDER,
- Le Fond européen agricole pour le développement rural, FEADER,
- Les crédits du département de la Loire, dans le cadre de sa politique « nature ordinaire » ou des appels à projets.
- Les crédits de l'Agence de l'eau Loire Bretagne dans le cadre de son 10ème programme d'intervention

Oui cet exposé et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le programme d'action du contrat vert bleu Roannais (2017-2021), comportant 58 actions, réparties en 4 volets :

VOLET TRAVAUX					
ACTIONS		PROGRAMME EXISTANT	MAITRISE D'OUVRAGE	Volet	COUT
Restauration des milieux alluviaux de la Loire à Mâtel et des friches en zones de pelouses sèches (milieux rares)	TRA 2	BDL	Roannais agglomération	TRA	59 000 €
Création d'une pépinière de saules à Vougy.	TRA 3	BDL	Charlieu Belmont Communauté	TRA	9 500 €
Amélioration de l'observation de la faune à Matel.	TRA 4	BDL	Roannais agglomération	TRA	7 100 €
Mise en application des MAEC du PAEC	TRA 26	PAEC	Aide directe versée aux exploitants engagés	TRA	130 000 €
Investissement agricole en faveur de la biodiversité	TRA 5	PAEC	Exploitants agricoles, CUMA,...	TRA	400 000 €
• Mise en place de clôtures et d'abreuvoirs • Lutte contre le développement de la Renouée du Japon, entretien de la ripisylve et des aménagements	TRA 8	CR RTOM	Roannaise de l'eau	TRA	337 900 €
Aménagement des seuils et obstacles aux continuités piscicoles	TRA 20	CR RTOM	Roannaise de l'eau	TRA	557 800 €
Aménagement des seuils et obstacles aux continuités piscicoles	TRA 22.1	CR RRT	SYRRTA Syndicat de Rivières Rhins, Rhodon, Trambouzan	TRA	322 300 €
Aménagement d'un ouvrage infranchissable sur le Rhodon	TRA 23	CR RRT	SYRRTA	TRA	34 400 €
Restauration de l'espace de bon fonctionnement du Rhins entre le pont de Mordon et le passage sous la RN7	TRA 10	CR RRT	SYRRTA	TRA	563 800 €
Restauration de la ripisylve sur le Rhins, le Rhodon et le Trambouzan	TRA 11	CR RRT	SYRRTA	TRA	153 100 €
Action de préservation et de restauration des zones humides, Préservation de la flore patrimoniale Actualisation et mises à jour des inventaires zones humides.	TRA 16	CR VAI	Porteur CR VAI Contrat de Rivières Vals d'aix et Isable	TRA	69 000 €
Mise en défend des berges, pose de clôtures et d'abreuvoirs	TRA 17.1	CR VAI	Porteur CR VAI	TRA	254 604 €
Plantation et densification des ripisylves	TRA 17.2	CR VAI	Porteur CR VAI	TRA	86 475 €
Restauration des ripisylves	TRA 17.3	CR VAI	Porteur CR VAI	TRA	116 722 €
Surveillance et suivis des altérations morphologiques des cours d'eau, travaux de restauration morphologique des cours d'eau incisés et des berges érodées	TRA 18	CR VAI	Porteur CR VAI	TRA	72 750 €
Lutte contre le développement de la renouée du Japon notamment	TRA 19	CR VAI	Porteur CR VAI	TRA	55 700 €
Aménagement des seuils et obstacles aux continuités piscicoles (hors suppression, arasement...), et définition des solutions d'aménagement pour les ouvrages structurant du bassin de l'Aix et de l'Isable (étude et travaux).	TRA 25.1	CR VAI	Porteur CR VAI	TRA	291 530 €
Aménagement des seuils et obstacles aux continuités piscicoles (hors suppression, arasement...), et définition des solutions d'aménagement pour les ouvrages structurant du bassin de l'Aix et de l'Isable	TRA 25.2	CR VAI	FDAAPPMA Fédération Départementale des Associations Agrées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques	TRA	10 230 €
Restauration morphologique du Sornin aval entre Pouilly-sous-Charlieu et St-Nizier	TRA 7	CR SJ	SYMISOA	TRA	243 000 €
SORNIN : SUPPRESSION / ARASEMENT des seuils et obstacles aux continuités piscicoles :	TRA 24	CR SJ	SYMISOA Syndicat Mixte Sornin et Affluents Charlieu Belmont Communauté	TRA	159 768 €
SORNIN : AMENAGEMENTS des seuils et obstacles aux continuités piscicoles	TRA 24	CR SJ	SYMISOA Charlieu Belmont Communauté	TRA	355 833 €
JARNOSSIN : AMENAGEMENTS + ARASEMENT des seuils et obstacles aux continuités piscicoles	TRA 24	CR SJ	SYMISOA Charlieu Belmont Communauté	TRA	208 625 €
Diagnostic sur parcelles à enjeux et programme de travaux et de gestion, restauration des zones humides, suivi. Sensibilisation des exploitants agricoles pour un maintien ou une amélioration des pratiques en place, sensibilisation des exploitants forestiers à la gestion des milieux humides.	TRA 9	CR SJ	SYMISOA	TRA	43 000 €
Remise du Sornin dans son ancien méandre naturel dans la traversée urbaine de Charlieu. Reconstitution d'une ripisylve et diversification du lit mineur	TRA 12	CR SJ	SYMISOA Charlieu Belmont Communauté	TRA	312 000 €
Plantation et diversification de la ripisylve, notamment sur les têtes de bassin du Sornin (Secteur Beaujolais) Mise en place de clôtures, de passerelles et d'abreuvoirs	TRA 13	CR SJ	SYMISOA Charlieu Belmont Communauté	TRA	211 636 €
Mise en place d'un plan "Mares et Bocage" : Plantations de haies	TRA 1		Fédérations des chasseurs de la Loire	TRA	659 590 €
Aménagement d'un ouvrage hydraulique sur le réseau routier sur le Chandonnet à Arcinges (ouvrage ROE 59680)	TRA 21		Département de la Loire	TRA	345 000 €
Amélioration du franchissement des ouvrages identifiés par l'étude CEREMA sur les principales infrastructures fragmentant le réseau écologique	TRA 28		Département de la Loire	TRA	46 270 €
Amélioration du franchissement de l'ouvrage sous la RD43 à Brienon (ouvrage C804)	TRA 29		Département de la Loire	TRA	242 000 €
Amélioration de la franchissabilité de la RD41 à Renaison	TRA 30		Département de la Loire	TRA	95 000 €
			TOTAL GENERAL - 29 ACTIONS	SOMME	6 453 633 €

VOLET ETUDES

ACTIONS		PROGRAMME EXISTANT	MAITRISE D'OUVRAGE	COUT
Animation, coordination et suivi des action de gestion et de valorisation des milieux ouverts définies par les fiches actions C1.2 ; C1.3 ; C1.4 ; C1.5.	ETU 1.1		CENRA Conservatoire des Espaces Naturels Rhône Alpes	33 800 €
Inventaire et cartographie des milieux ouverts non agricoles et non forestiers (landes, friches, pelouses sèches...) et analyse éco-paysagère	ETU 1.2		LPO Ligue de Protection des oiseaux	51 694 €
Mise en place d'un programme « semence spécifique / cultures diversifiées » sur les Monts de la Madeleine	ETU 1.5		SMMM Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine	122 430 €
Mise en place d'un plan de gestion des milieux ouverts non agricoles et non forestiers présentant un enjeu écologique, patrimonial ou paysager. Les sites présentant des potentiels enjeux seront identifiés par l'action C1.2.	ETU 1.4		CENRA	64 412 €
Mise en place d'inventaires floristiques sur les milieux ouverts non agricoles et non forestiers, identification des espèces remarquables et des enjeux écologiques.	ETU 1.6		CBNMC Conservatoire Botanique National du Massif Central	55 000 €
Amélioration de la connaissance sur le rôle des milieux viticoles dans le réseau écologique	ETU 2		CBNMC	89 287 €
Produire un outil d'aide à la décision pour intégrer la biodiversité dans la politique d'extinction de l'éclairage (public) de chaque commune et sensibiliser la population aux effets de la pollution lumineuse sur la faune nocturne.	ETU 3		LPO	21 330 €
Suivi de l'avifaune indicatrice des milieux prairiaux en lien avec la mise en place des mesures du PAEC en faveur de la biodiversité (indicateur de suivi des mesures)	ETU 5	BDL	Roannais Agglomération	12 000 €
Amélioration des connaissances sur la colonisation des affluents de la Loire à l'aval du barrage de Villerest par l'anguille européenne	ETU 6		LOGRAMI (Loire Grands migrateurs)	12 905 €
Elaboration d'une étude d'opportunité d'intervention sur le barrage de la Montouse, actuellement sans usage. Réflexion globale sur le devenir de l'ouvrage et définition de la gestion à mettre en place, des aménagements à réaliser au regard des problématiques.	ETU 9	CR RTOM	Roannaise de l'eau	24 000 €
Elaboration d'une étude bilan du contrat vert et bleu, évaluation des actions portées par le contrat	ETU 10		Roannais Agglomération Charlieu Belmont Communauté CC du Pays d'Urfé	50 000 €
Expérimentation destinée à caractériser la connectivité fonctionnelle au sein d'un ensemble de pelouses sèches afin d'éclairer le choix des parcelles sur lesquelles mettre en place un plan de gestion.	ETU 11		CBNMC	36 118 €
			TOTAL GENERAL - 12 ACTIONS	572 976 €

VOLET URBANISME

ACTIONS		PROGRAMME EXISTANT	MAITRISE D'OUVRAGE	COUT
Elaboration d'un guide « patrimoine naturel » à l'échelle de la commune., qui constituera un bilan de la connaissance naturaliste sur les milieux naturels et agro-naturels et les espèces, et la mise en lumière des enjeux écologiques. Le guide pourra proposer des réflexions quand à l'intégration de la biodiversité et de la TVB dans l'aménagement du territoire.	URB 1.1		LPO Ligue de Protection des Oiseaux	43 048 €
Mise en place d'ateliers pédagogiques et intéractifs pour les élus du territoire, visant à une meilleure appropriation de la thématique TVB. Valorisation et promotion des actions prévues par le contrat vert et bleu.	URB 1.2		CENRA Conservatoire des Espaces Naturels Rhône Alpes	33 500 €
Mise en place d'une phase de suivi des corridors écologiques contraints en zone péri-urbaine. Evaluation de la fonctionnalité du corridor écologique, propositions d'aménagement pour améliorer la fonctionnalité. Priorité sur les corridors SRCE	URB 2		FRAPNA Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature	200 429 €
			TOTAL GENERAL 3 ACTIONS	276 977 €

VOLET ANIMATION - SENSIBILISATION				
ACTIONS		PROGRAMME EXISTANT	MAITRISE D'OUVRAGE	COUT
Sensibilisation des sylviculteurs et forestiers, formation et information concernant les pratiques favorables à la biodiversité : documents de sensibilisation, sorties, animation d'ateliers	ANI 1		Fédération des Chasseurs de la Loire	64 490 €
Sensibiliser, former et informer les agriculteurs aux pratiques agricoles favorables à la biodiversité	ANI 2.1		Fédération des Chasseurs de la Loire	51 048 €
Mise en place de journées de formation à la pratique du plessage de haies à destination des agriculteurs, propriétaires foncier et équipes chargées de l'entretien des haies et bords de cours d'eau. Sensibilisation à l'importance du maintien des haies.	ANI 2.2		Madeleine Environnement	36 420 €
Mise en place des actions complémentaires du PAEC, ayant pour but la sensibilisation et la communication autour des pratiques favorables à la biodiversité	ANI 2.3	PAEC	Roannais Agglomération Syndicat mixte des Monts de la Madeleine	25 000 €
Mise en place de journées de formation, sensibilisation et accompagnement auprès des cellules techniques des collectivités ainsi que les prestataires de service d'entretien des espaces verts et bords de routes pour favoriser une gestion écologique des espaces publics, améliorer la qualité écologique des espaces verts publics, bords de routes.	ANI 3		FRAPNA Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature	87 205 €
Mise en place et coordination d'un programme d'éducation à l'environnement et de sensibilisation à la biodiversité et aux fonctionnalités écologiques à destination des scolaires	ANI 4		Roannais Agglomération Charlieu Belmont Communauté CC du Pays d'Urfé	150 000 €
Sensibiliser le grand public à la biodiversité et aux fonctionnalités écologiques par le biais de l'écosystème haie	ANI 5.1		Fédération des Chasseurs de la Loire	33 043 €
Mise en place d'un programme d'éducation à l'environnement à destination du grand public par le biais de sortie sur sites pédagogiques, comme la forêt des Grand Murcins	ANI 5.2		Madeleine Environnement	19 000 €
Sensibiliser le grand public à l'intérêt des milieux aquatiques	ANI 5.3		FDAAPPMA Fédération Départementale des Associations Agrées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques	20 897 €
Mise en place d'un programme de culture scientifique participative basé sur une démarche expérientielle : Mon Village Espace de Biodiversité. Education et sensibilisation à destination des scolaires, et grand public.	ANI 5.4		LPO Ligue de l'Enseignement	93 000 €
Sensibilisation grand public sur TVB (manifestations, ateliers...)	ANI 5.X		LPO	19 500 €
Années 1 à 4 : Mise en place et coordination d'un programme d'évènements sur les thèmes de la biodiversité et des fonctionnalités écologiques à destination des scolaires et grand publics. => Trame Bleue	ANI 6,1		Roannais Agglomération Charlieu Belmont Communauté	45 000 €
Année 5 : Mise en place et coordination d'un programme d'évènements sur les thèmes de la biodiversité et des fonctionnalités écologiques à destination des scolaires et grand publics. => Trame Bleue	ANI 6,1		Roannais Agglomération / Charlieu Belmont Communauté	15 000 €
Mise en place et coordination d'un programme d'évènements sur les thèmes de la biodiversité et des fonctionnalités écologiques à destination des scolaires et grand publics. => Trame Verte	ANI 6,2		Roannais Agglomération	60 000 €
Animation, coordination et mise en œuvre du CVB	ANI 7		Roannais Agglomération Charlieu Belmont Communauté CC du Pays d'Urfé	300 000 €
			TOTAL GENERAL 14 ACTIONS	1 019 603 €

TOTAL GENERAL CONTRAT VERT ET BLEU ROANNAIS – 58 ACTIONS : 8 323 189 €

- Approuve le plan de financement prévisionnel dudit programme :

VOLET TRAVAUX		
NOMBRE D'ACTIONS	29	
COUT TOTAL	6 453 633 €	
SUBVENTION	MONTANT	%
REGION	*1 387 721 €*	22%
FEDER/FEADER	*811 307 €*	13%
AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE	*2 883 363 €*	45%
DEPARTEMENT DE LA LOIRE	*295 925 €*	5%
TOTAL SUBVENTION	**5 378 316 €**	83%
AUTOFINANCEMENT DES MAITRES D'OUVRAGE	**1 075 317 €**	**17%**

VOLET ETUDES		
NOMBRE D'ACTIONS	12	
COUT TOTAL	572 976 €	
SUBVENTION	MONTANT	%
REGION	*192 833 €*	34%
FEDER/FEADER	*329 695 €*	58%
AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE	- €	0%
DEPARTEMENT DE LA LOIRE	*8 033 €*	1%
TOTAL SUBVENTION	**530 561 €**	93%
AUTOFINANCEMENT DES MAITRES D'OUVRAGE	**42 415 €**	**7%**

VOLET URBANISME		
NOMBRE D'ACTIONS	3	
COUT TOTAL	276 977 €	
SUBVENTION	MONTANT	%
REGION	*53 000 €*	19%
FEDER/FEADER	*219 672 €*	79%
AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE	- €	0%
DEPARTEMENT DE LA LOIRE	- €	0%
TOTAL SUBVENTION	**272 672 €**	98%
AUTOFINANCEMENT DES MAITRES D'OUVRAGE	**4 305 €**	**2%**

VOLET ANIMATION - SENSIBILISATION		
NOMBRE D'ACTIONS	**14**	
COUT TOTAL	**1 019 603 €**	
SUBVENTION		%
REGION	*348 582 €*	34%
FEDER/FEADER	*534 521 €*	52%
AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE	*9 000 €*	1%
DEPARTEMENT DE LA LOIRE	*13 125 €*	1%
TOTAL SUBVENTION	**905 228 €**	89%
AUTOFINANCEMENT DES MAITRES D'OUVRAGE	**114 375 €**	**11%**

- Autorise le Président ou son représentant, à signer ledit contrat ;
- Autorise le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du. 27/10/17
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20171019-N2017-157-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2017
Publication : 27/10/2017